

24-JAN-2007

GROUPE	1B	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

DYLOX®

POUDRE SOLUBLE À 80 %

Insecticide

COMMERCIAL

CONTENU NET : 1,36 kg

GARANTIE : Trichlorfon 80 %

N° D'HOMOLOGATION 9827 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

Dylox® est une marque déposée de Bayer CropScience.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

FAIRE EN SORTE QUE LA BOUILLIE DE DYLOX NE SOIT PAS APPLIQUÉE ET NE DÉRIVE PAS SUR LES VARIÉTÉS DE SORGHO SENSIBLES AUX PHOSPHATES, CE QUI RISQUERAIT DE BRÛLER LE SORGHO OU LE MILO.

Ne pas l'utiliser sur les autres cultures alimentaires et fourragères. Suivre les directives de l'étiquette au pied de la lettre. L'utilisation de doses d'emploi plus élevées que celles qui sont recommandées peut se traduire par des résidus illégaux dans les récoltes. Ne pas utiliser ce produit sur les cultures en serres. Afin de protéger les poissons et la faune, prendre les précautions nécessaires pour ne pas contaminer les rivières, les lacs et les étangs.

DANGER. Corrosif. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Peut être fatal si ingéré. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Le contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière et éviter tout contact avec la peau. Porter des lunettes de protection ou un écran facial. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS : En cas d'empoisonnement, communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin ou un centre antipoison. Faire allonger le patient et le garder au calme. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX,** les rincer immédiatement à grande eau pendant au moins quinze minutes. Consulter un médecin. **EN CAS D'INGESTION,** provoquer le vomissement en faisant boire beaucoup d'eau puis donner une dose (15 mL) de sirop d'ipéca au patient. Si le patient ne vomit pas dans les 10 ou 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Quand on n'a pas de sirop d'ipéca sous la main, provoquer le vomissement en mettant un doigt dans la gorge du patient; répéter jusqu'à ce que les vomissures soient claires. Le patient devrait être allongé sur le ventre ou sur le côté, la tête plus basse que les pieds. Obtenir immédiatement des soins médicaux. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LA PERSONNE EST INCONSCIENTE OU EN CONVULSIONS.** **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU,** enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement la peau à l'eau tiède et au savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit inhibe la cholinestérase et stimule le système nerveux central. Les principaux symptômes sont les suivants: oppression de la poitrine, transpiration, contraction des pupilles, douleurs d'estomac, vomissement et diarrhée. En cas d'empoisonnement, appeler immédiatement un médecin. Comme antidote, administrer du sulfate

d'atropine à de fortes doses thérapeutiques et répéter au besoin jusqu'au point de tolérance. Le 2-PAM est aussi un antidote et peut être administré en même temps que l'atropine. Ne pas administrer de morphine. Surveiller l'œdème pulmonaire; dans les cas graves d'intoxication, il peut apparaître même 12 heures après l'accident. Dès le premier signe d'œdème pulmonaire, placer le patient sous la tente à oxygène et le traiter selon la gravité de ses symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

24-JAN-2007

GROUPE 1B INSECTICIDE

DYLOX®

POUDRE SOLUBLE À 80 %

Insecticide

COMMERCIAL

CONTENU NET : 1,36 kg

GARANTIE : Trichlorfon 80 %

N° D'HOMOLOGATION 9827 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

Dylox® est une marque déposée de Bayer CropScience.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Le DYLOX offre l'avantage unique de ne pas nuire de façon significative aux insectes utiles (parasites, prédateurs et butineurs), tout spécialement lorsqu'il est appliqué selon les doses d'emploi minimales recommandées à l'hectare. Le DYLOX renforce donc les éléments de suppression naturels au lieu de les détruire. Cet avantage est cependant anéanti lorsque le DYLOX est utilisé de concert ou alternativement avec les insecticides non sélectifs.

MÉLANGE : La poudre soluble DYLOX 80 % se dissout rapidement dans l'eau et peut être appliquée au moyen de tout pulvérisateur mécanique au sol ou aérien. Pour dissoudre le produit dans l'eau, verser la quantité requise de poudre soluble DYLOX 80 % dans la quantité totale d'eau, puis agiter. Utiliser immédiatement après le mélange. Il est recommandé d'utiliser la poudre soluble DYLOX 80 % avec des pulvérisateurs munis de tamis de 0,3 mm. Des tamis de 0,15 mm risquent de s'obstruer.

DOSE D'EMPLOI : Mélanger la dose d'emploi recommandée de poudre soluble DYLOX 80 % dans la quantité d'eau requise pour bien couvrir tout le feuillage. La concentration requise dépend du genre d'appareil utilisé.

PULVÉRISATION : Une couverture totale est essentielle pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Le calendrier des traitements doit être établi selon les conditions propres à la région. Communiquer avec les agronomes de la région pour obtenir des renseignements plus précis.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas

épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU PRODUIT :

Lire et s'assurer de comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Pour obtenir des réponses à des questions, appeler Bayer CropScience au 1-(888) 283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou du représentant agricole provincial.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	INSECTES	DOSE DE DYLOX 80 % PS	OBSERVATIONS
GRANDES CULTURES			
Luzerne	Coliade de la luzerne	525 à 700 g/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare, à raison d'un traitement par coupe. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la coupe ou le pâturage.
	Tisseuse de la luzerne	350 g à 1,5 kg/ha	
	Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	
	Punaise Lygus Punaise fétide Punaise terne	1,5 kg/ha	
Orge Lin Avoine Blé	Légionnaire uniponctué Légionnaire à bandes jaunes	700 g/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin avant la floraison ou la sortie des épis. Ne pas traiter le lin après la floraison. Avoine, blé et orge peuvent être traités une fois de plus quand les épis sont sortis de leurs gaines. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.
	Tisseuse de la betterave Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	
	Légionnaire berthia	1,5 kg/ha	
Maïs (fourrager, sucré, à souffler)	Légionnaire Ver-gris	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Faire un maximum de trois traitements par saison. Pour traiter tôt, lorsque les plants ont entre 8 et 30 cm de haut,

			diriger le jet vers le bas des plants. Les traitements ultérieurs peuvent être faits de façon à obtenir une couverture totale et ce, jusqu'au moment de la récolte. Voir la NOTE ci-dessous.
Maïs (sucré)	Pyrale du maïs (Québec seulement)	2,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Faire deux pulvérisations foliaires à une semaine d'intervalle, du début à la mi-juillet. Les traitements peuvent être faits jusqu'à la récolte. NOTE : Ne pas faire plus de 3 traitements par saison sur une culture.
Canola (colza)	Tisseuse de la betterave	700 g/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.
	Fausse-teigne des crucifères	1,5 kg/ha	
Betterave à sucre	Tisseuse de la betterave	350 à 700 g/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Pour supprimer la tisseuse de la betterave, utiliser la faible dose avec les pulvérisateurs de rangées et la dose élevée avec les pulvérisateurs aériens ou les pulvérisateurs à faible volume. Répéter le traitement au besoin. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas donner les fanes au bétail comme fourrage s'il s'est écoulé moins de 28 jours entre le dernier traitement et la récolte.
	Mineuse diptère Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	
	Tisseuse de la luzerne Légionnaire de la betterave	1,5 à 2,25 kg/ha	
Tabac	Sphinx du tabac Punaise terne	1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.
	Ver-gris moissonneur Ver-gris à dos rouge	VOIR LES OBSERVATIONS	SERRE : Mélanger 45 g de produit dans 15 litres d'eau et appliquer la bouillie sur une superficie de 100 m ² de semis en fin d'après-midi ou le soir après le dernier arrosage. Traiter le feuillage dès l'apparition des dégâts.

		2,75 à 4 kg/ha	CHAMP : Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans 400 L d'eau pour obtenir une couverture complète. Faire un traitement après le repiquage, quand le ver-gris cause des dégâts. Traiter le feuillage en fin d'après-midi ou en soirée. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte.
FRUITS			
Bleuet	Altise (larves) Arpenteuse du groseillier Chenille à houppes blanches Chrysomole portecase pointillée Tenthrede des bleuets	1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Ne pas faire plus de 2 applications à 30 jours d'intervalle par saison. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.
LÉGUMES			
Haricot (sec, de Lima et mange-tout)	Légionnaire Piéride du chou Mineuse diptère Punaise Lygus Coccinelle mexicaine des haricots Punaise fétide Ver-gris panaché	1,5 à 2,25 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte de haricots mange-tout et secs. Ne pas traiter les haricots de Lima après la formation des gousses.
Chou de Bruxelles Chou Chou-fleur	Piéride du chou Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.
	Fausse-teigne des crucifères	1,5 kg/ha	
Carotte, Rutabaga Salsifis Navet	Mineuse diptère Piéride du chou Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte. Ne pas manger les fanes.
	Fausse-teigne des crucifères	1,5 kg/ha	
	Légionnaire de la betterave	1,5 à 2,25 kg/ha	
	Chenille des marais salants	2,25 kg/ha	
Chou vert frisé Chou vert Laitue Épinard	Tisseuse de la betterave Mineuse diptère Thrips Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte.
	Légionnaire	1,5 à 2,25 kg/ha	
	Chenille des marais salants	2,25 kg/ha	
Poivron	Mineuse diptère	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin mais pas dans les 21 jours précédant la récolte.
	Mouche du piment	1,5 kg/ha	

Betterave potagère	Tisseuse de la betterave Mineuse diptère Ver-gris panaché	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin. Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte. Ne pas manger les fanes.
	Tisseuse de la luzerne	1,5 kg/ha	
	Légionnaire de la betterave	1,5 à 2,25 kg/ha	
	Chenille des marais salants	2,25 kg/ha	
Tomate	Mineuse diptère	700 g à 1,5 kg/ha	Appliquer la dose recommandée à l'hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Répéter au besoin mais pas dans les 21 jours précédant la récolte.
PLANTES ORNEMENTALES			
Fleurs Arbustes Arbres	Chenille burcicole Légionnaire Mineuse Punaise fétide Punaise de l'érable négondo Punaise Lygus Punaise terne Tisseuse Ver-gris	1,5 à 2,25 kg/ha	Mélanger la dose recommandée à l'hectare dans un maximum de 1000 litres d'eau et pulvériser jusqu'à ce que les plantes soient bien mouillées. Pour les petites surfaces, appliquer 15 à 20 g de poudre soluble DYLOX 80 % dans un maximum de 8 litres d'eau aux 100 m ² . Répéter au besoin. AVIS : La phytotoxicité s'est manifestée pour certaines variétés d'œillets, de zinnias, de bégonias, de sauges et de cinéraires. Lorsque les plantes de ces fleurs doivent être pulvérisées pour la première fois, n'en traiter que quelques-unes et observer les résultats pendant 5 à 7 jours avant de pulvériser la totalité. NE PAS UTILISER pour les érables Schwedler, Crimson King et de Norvège, qui risqueraient d'être endommagés.
Narcisse	Mouche des narcisses	VOIR LES OBSERVATIONS	Mélanger 175 g de produit dans 120 litres d'eau pour pulvériser copieusement 100 m de rang. Diriger le jet sur la base des plantes, dès l'apparition des mouches (début mai à juin). Répéter le traitement chaque année.
BOISÉS			

<p>Sapin baumier et épinette des fermes de gestion forestière, emprises, plantations d'arbres de Noël et parcs municipaux* (*parcs nationaux et provinciaux non inclus)</p>	<p>Larves de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p>	<p>Voir les observations</p>	<p>Avant d'employer ce produit, communiquer avec le service forestier canadien ou avec les autorités forestières provinciales pour obtenir de plus amples renseignements quant au moment le plus propice au traitement, à la méthode d'application et à la concentration requise. Les quantités utilisées dépendront de la grosseur des arbres et de la gravité de l'infestation. Répéter les traitements au besoin pour prévenir les dégâts que causent les larves en se nourrissant. <u>Bouillie diluée</u> (pulvérisateurs hydrauliques) : Appliquer 1,5 à 2,25 kg de poudre soluble DYLOX 80 % dans un maximum de 1250 litres d'eau à l'hectare. Pulvériser les arbres jusqu'à ce qu'ils soient bien mouillés. <u>Bouillie concentrée</u> (nébulisateurs) : Verser 375 à 550 g de poudre soluble DYLOX 80 % dans 50 litres d'eau et appliquer jusqu'à 200 L à l'hectare de cette bouillie. Pulvériser jusqu'à ce que le feuillage soit humide.</p>
--	--	------------------------------	--

ÉRADICATION DES MOUCHES

Pour la suppression des mouches à l'intérieur et autour des bâtiments de ferme et des étables laitières : Mélanger 1,56 kg de poudre soluble DYLOX 80 % dans 100 L d'eau (16 g/L). Mouiller entièrement toutes les surfaces à traiter en pulvérisant 10 L/100m² de surface ou jusqu'au point de ruissellement. Appliquer sur les planchers, les murs et les plafonds, autour des fenêtres et des portes et sur toute surface où les mouches se rassemblent. Pulvériser aussi dans les enclos à bétail (après avoir éloigné les animaux), les contenants à ordures et aux endroits où les déchets sont accumulés. Répéter les applications toutes les 1 à 2 semaines, ou selon l'augmentation des populations de mouches. Pour un effet résiduel à plus long terme, ajouter 120 g de sucre par litre de solution.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

EMPLOIS RESTREINTS

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée; consulter les autorités locales ayant juridiction quant à l'emploi des produits antiparasitaires pour ce qui est des permis nécessaires.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	INSECTE	DOSE DE DYLOX 80 % PS	OBSERVATIONS
Sapin baumier et épinette des fermes de gestion forestière, chemins verbalisés, plantations d'arbres de Noël et parcs municipaux* (*parcs nationaux et provinciaux non inclus)	Larves de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	Voir les observations	ÉPANDAGE AÉRIEN : Appliquer 1,5 à 2,25 kg de poudre soluble DYLOX 80 % à l'hectare dans 2 L d'eau pour obtenir une couverture complète.

DOSE/HECTARE DE DYLOX 80 % PS	QUANTITÉ DE DYLOX 80 % PS POUR TRAITER :		
	2 hectares	4 hectares	6 hectares
350 g	700 g	1,4 kg	2,1 kg
525 g	1,05 kg	2,1 kg	3,15 kg
700 g	1,4 kg	2,8 kg	4,2 kg
1,5 kg	3 kg	6 kg	9 kg
2,25 kg	4,5 kg	9 kg	13,5 kg

NOTE : Lorsque vous utilisez, par souci de commodité, un nombre entier ou une fraction de kilogramme de préparation, prenez garde de ne pas dépasser la dose maximale prescrite.

PRÉCAUTIONS

FAIRE EN SORTE QUE LA BOUILLIE DE DYLOX NE SOIT PAS APPLIQUÉE ET NE DÉRIVE PAS SUR LES VARIÉTÉS DE SORGHO SENSIBLES AUX PHOSPHATES, CE QUI RISQUERAIT DE BRÛLER LE SORGHO OU LE MILO.

Ne pas l'utiliser sur les autres cultures alimentaires et fourragères. Suivre les directives de l'étiquette au pied de la lettre. L'utilisation de doses d'emploi plus élevées que celles qui sont recommandées peut se traduire par des résidus illégaux dans les récoltes. Ne pas utiliser ce produit sur les cultures

en serres. Afin de protéger les poissons et la faune, prendre les précautions nécessaires pour ne pas contaminer les rivières, les lacs et les étangs. Ne pas pulvériser directement sur les animaux. Éloigner les animaux avant de traiter les étables. Ne pas traiter les sections de bâtiment où les volailles s'alimentent, ni les endroits que les animaux peuvent lécher. L'application directe sur les murs, les planchers ou d'autres surfaces déjà traitées avec de la chaux ou une autre substance alcaline peut s'avérer inefficace. Ne pas contaminer la nourriture de consommation animale, l'eau, ni l'équipement de laiterie.

DANGER. Corrosif. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Peut être fatal si ingéré. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Le contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière et éviter tout contact avec la peau. Porter des lunettes de protection ou un écran facial. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :

En cas d'empoisonnement, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Faire allonger le patient et le garder au calme. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, les rincer immédiatement à grande eau pendant au moins quinze minutes. Consulter un médecin. **EN CAS D'INGESTION**, provoquer le vomissement en faisant boire beaucoup d'eau puis donner une dose (15 mL) de sirop d'ipéca au patient. Si le patient ne vomit pas dans les 10 ou 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Quand on n'a pas de sirop d'ipéca sous la main, provoquer le vomissement en mettant un doigt dans la gorge du patient; répéter jusqu'à ce que les vomissements soient clairs. Le patient devrait être allongé sur le ventre ou sur le côté, la tête plus basse que les pieds. Obtenir immédiatement des soins médicaux. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LA PERSONNE EST INCONSCIENTE OU EN CONVULSIONS.** **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement la peau à l'eau tiède et au savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit inhibe la cholinestérase et stimule le système nerveux central. Les principaux symptômes sont les suivants: oppression de la poitrine, transpiration, contraction des pupilles, douleurs d'estomac, vomissement et diarrhée. En cas d'empoisonnement, appeler immédiatement un médecin. Comme antidote, administrer du sulfate d'atropine à de fortes doses thérapeutiques et répéter au besoin jusqu'au point de tolérance. Le 2-PAM est aussi un antidote et peut être administré en même temps que l'atropine. Ne pas administrer de morphine. Surveiller l'œdème pulmonaire; dans les cas graves d'intoxication, il peut apparaître même 12 heures après l'accident. Dès le premier signe

d'œdème pulmonaire, placer le patient sous la tente à oxygène et le traiter selon la gravité de ses symptômes.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Dylox et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser Dylox 80 % PS ou d'autres insecticides du groupe 1B en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes insectes.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d'éradication chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec votre représentant Bayer CropScience, avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience par Internet à www.bayercropscience.ca ou composer le 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Dylox est une marque déposée de Bayer CropScience

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))